



Formation Spécialisée du CSA-M du 13 novembre 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 13 novembre 2025

1. Préambule et actualités de l'instance

- Soutien et Solidarité : Le Président a exprimé, au nom de la FS, son soutien et sa solidarité aux personnels d'Antibes qui ont été victimes d'une attaque en septembre. Cet événement renforce la nécessité d'aborder le chantier de la prévention des violences pour assurer la sécurité des agents.
- Nouvelle Gouvernance de la Prévention :
 - Mme Caroline RICAUD LE NAGARD a été accueillie en tant que nouvelle Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST).
 - M. Pierre CLAVEL a été désigné Coordinateur du réseau des ISST et responsable de l'Observatoire ministériel santé et sécurité au travail. Cet observatoire est attendu pour l'articulation entre les FS de réseau.
- Changement de Présidence : Il s'agissait de la dernière réunion présidée par M. Patrick SOLER, qui prendra sa retraite en mai 2026. M. Mohamed AARABI est annoncé comme le prochain président de la FS.
- Déclaration Liminaire Intersyndicale : Les organisations syndicales ont notamment soulevé des préoccupations liées au projet de budget de la sécurité sociale (limitation des arrêts maladie). Elles ont également insisté sur l'importance de la prévention des violences et du chantier de la valorisation des assistants de prévention.

Suite à l'annonce de l'administration de la décision défavorable du guichet unique pour des raisons purement budgétaires sur la reconnaissance de la carrière active pour les agents en poste en abattoir et en SIVEP, l'UNSA tient à rappeler qu'elle ne considère pas ce dossier comme clos. Consciente des enjeux majeurs pour ces personnels confrontés à des conditions de travail particulièrement exigeantes, notre organisation propose de poursuivre la mobilisation. L'UNSA appelle ainsi à une action intersyndicale ciblée auprès des parlementaires, afin de les sensibiliser à la réalité du terrain et de défendre une évolution favorable de ce dispositif. L'objectif est de maintenir la pression politique et d'obtenir enfin une reconnaissance à la hauteur des missions exercées.

2. Points d'information clés

A. Point d'étape à mi-parcours du Programme National de Prévention (PNP) 2024-2024

Le point d'étape a confirmé les objectifs majeurs du PNP :

- Pilotage : Consolider la gouvernance et le pilotage de la prévention.
- Politique de prévention : L'adapter aux évolutions et partager la connaissance.
- Dialogue social : Développer un dialogue social plus stratégique.



- Conditions de Travail : Développer une approche intégrée d'amélioration des conditions de travail, notamment en mobilisant l'analyse de l'activité.
- Prévention primaire des risques prioritaires :
 - Risque agression/violence.
 - Risques d'exposition aux agents chimiques dangereux : Un Groupe de Travail (GT) est prévu sur les risques SIVEP et ceux dans l'enseignement agricole.
 - Risques de désinsertion et d'usure professionnelle.

B. Prévention du risque amiante

Les actions de prévention du risque amiante ont été présentées, rappelant qu'il s'agit d'une poussière minérale fibreuse qui se fixe profondément sur la plèvre, ce qui en fait un agent cancérigène majeur. L'amiante est la première cause de décès liés au travail (hors accident du travail) et la deuxième cause de maladie professionnelle.

- Règles essentielles : La circulaire de 2015 rappelle les obligations réglementaires :
 - Réalisation du diagnostic amiante et élaboration du Dossier Technique Amiante (DTA).
 - Mise en place de dispositifs de prévention collective et individuelle.
 - Assurer la traçabilité des expositions (fiche individuelle d'exposition) et le suivi médical des agents.

L'UNSA apporte une vigilance particulière sur la prévention liée à l'amiante, consciente des risques graves que ce matériau continue de représenter pour la santé des agents. Notre organisation insiste sur la nécessité de mettre en œuvre des dispositifs adaptés, efficaces et régulièrement contrôlés, afin de garantir la sécurité sur les lieux de travail. Elle rappelle que la prévention ne peut pas se limiter à des déclarations de principe mais doit s'appuyer sur des moyens concrets, des formations spécifiques et un suivi rigoureux. L'UNSA restera mobilisée pour que ces mesures soient pleinement appliquées et renforcées partout où l'exposition à l'amiante demeure une réalité.

C. Intervention sur les violences numériques au travail

Mme Aurélie LABORDE, maître de conférences à l'université de Bordeaux, a présenté les violences numériques au travail, définies comme un continuum de comportements hostiles (cyber-incivilité, cyber-harcèlement, exclusion, surcharge informationnelle, etc...).

- Facteurs d'Amplification : Le numérique reconfigure la violence car il efface les indices non verbaux, garantit la permanence des traces, et favorise l'anonymat (dilution des responsabilités). Les violences numériques ordinaires sont des actes banalisés dont l'effet cumulatif est grave.
- Pistes d'Action (Prévention) :
 - Cadre d'échanges : Définir un cadre clair pour les échanges numériques et la finalité des outils.
 - Formation et Intégration : Former les managers aux signaux faibles et intégrer la dimension numérique dans les politiques de prévention (RPS).
 - Prospective : Anticiper l'impact de l'Intelligence Artificielle (IA) qui pourrait amplifier la surcharge d'information et la déshumanisation des échanges.

D. Nouvelle note de service

- NS relative à la prestation de soutien psychologique assurée par Qualisocial :

- La nouvelle note de service met à jour le dispositif de soutien.

- Quatre prestations sont proposées aux agents (sauf certains établissements/opérateurs dont le financement est sur budget propre, qui conservent l'accès au numéro vert) :
 - Consultations individuelles avec un psychologue (jusqu'à 3 séances, confidentiel).
 - Intervention post-événement grave ou tension collective (activation par la direction via un numéro vert 24h/24).
 - Assistance téléphonique aux managers et acteurs de prévention (conseil et écoute via un autre numéro 24h/24).
 - Appui à l'analyse de crise/conflit collectif (sur demande après réunion interne).
- L'UNSA a demandé un bilan qualitatif et quantitatif de l'exécution de cette note de service dans un an.
-

E. Valorisation du réseau des assistants de prévention (AP)

Le chantier de la valorisation des AP, un sujet essentiel pour le dialogue social et la prévention, est officiellement relancé.

- Rôle central : Les AP sont les premiers acteurs de la prévention du risque professionnel. Ils assistent l'autorité administrative dans la mise en œuvre de la politique de prévention, participent à l'élaboration du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels), et veillent à l'adaptation des conditions de travail.
- Axes de valorisation :
 - Communication pour mettre en avant leur rôle et leurs réussites.
 - Reconnaissance de la fonction par une lettre de mission, l'évaluation professionnelle, voire le régime indemnitaire. Les actions accomplies devront figurer dans la note de service relative à la campagne d'évaluation 2026 portant sur l'année 2025.
- Prochaine étape : Un Groupe de Travail (GT) sera inscrit dans la feuille de route 2026 pour la valorisation et la reconnaissance des AP.

L'UNSA a particulièrement insisté sur l'attente incontournable de propositions autour de la rémunération des AP. Le régime indemnitaire devrait permettre une vraie valorisation de l'investissement primordial de ces agents au service des communautés de travail. Les temps de décharge devraient aussi être harmonisés nationalement. Nous serons très vigilants lors de ces GT et continuons à soutenir les revendications déjà anciennes sur ce sujet.

2. Données RSU 2024 (Santé / Sécurité au travail)

Les données du Rapport Social Unique (RSU) 2024 relatives à la santé et la sécurité au travail ont été présentées, soulignant la difficulté des remontées d'information pour certains indicateurs.

- Accidents du travail et de trajet : 323 accidents ont été enregistrés en 2024 (dont 218 accidents du travail et 105 accidents de trajet).
- Maladies professionnelles : Seulement 2 maladies professionnelles ont été reconnues.
- Droit d'alerte/Retrait : 7 Droits d'Alerte Grave et Imminent (DGI) ont été déposés et 4 invocations du droit de retrait ont été reconnues par l'administration.
- Médecine de Prévention : Le ministère s'appuie massivement sur des services communs et interprofessionnels, représentant un total de 122,66 ETPT (Médecins, Tiers Temps, etc...).

L'UNSA regrette que les DDI soient exclues de bons nombres d'indicateurs (uniquement sur la médecine de prévention pour les points cités ci-dessus), une partie des agents sont pourtant des agents du MAASA. Ce bilan quantitatif doit permettre pour la suite un travail qualitatif lors des prochaines instances de dialogue social.